



CERTIFICAT BENOR n°

**23/153/001**



délivré sur base des dispositions du Règlement d'Application pour la certification BENOR des cendres volantes TRA 451

à la société

**BauMineral GmbH**  
**Hiberniastrasse 12**  
**45699 Herten**

pour le produit avec désignation suivante

**Cendres volantes sans co-combustion pour béton - Catégories A/I - Toute classe d'environnement**  
**EFA-Füller D4**

Fabriqué dans son unité de production

**Kraftwerk Datteln 4**  
**Uniper Kraftwerke GmbH - Kraftwerk Datteln 4 - Im Löringhof 10 - 45711 Datteln**

et validé pour son aptitude spécifique à l'emploi dans le béton  
jusque et y compris la classe d'environnement indiquée dans la désignation du produit,  
démonstré en conformité avec les normes de référence NBN EN 206:2013+A2:2021 et NBN B 15-001:2022

Par la délivrance de ce certificat, BE-CERT déclare que, sur base d'un contrôle externe régulier de l'autocontrôle industriel et au moyen d'essais de contrôle dans un laboratoire externe, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le détenteur du certificat pour garantir la conformité avec le règlement d'application.

Sur base de la délivrance et du maintien de ce certificat, BE-CERT octroie au détenteur du certificat le droit d'usage de la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le bon de livraison et, le cas échéant, sur l'emballage. L'usage de la marque BENOR ne décharge pas le détenteur du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré.

Ce certificat est valable jusqu'au 31/01/2024. La validité de ce certificat peut-être vérifiée sur le site internet <https://extranet.be-cert.be>.

Délivré à Bruxelles, le 24/01/2023

ir. C. Ladang  
Directeur

*La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties intéressées.*